



Le Président de l'association ALLASSAC ONGF (www.ongf.org), et l'ensemble des membres du bureau, vous informent de la signature d'une Charte visant à une arboriculture mieux intégrée à son environnement en Limousin, qui se tiendra :

Le Lundi 20 mars 2017, à 18h30, salle du Foyer Culturel de Lubersac, en Corrèze(19).

Ce travail a été rendu possible notamment grâce à l'implication importante de **Paul François**, Agriculteur et Pdt de Phyto Victimes (www.phyto-victimes.fr) et du **Docteur Périnaud** et ses confrères, médecins de l'association alertant sur les dangers des pesticides (www.alerte-medecins-pesticides.fr) qui ont tout mis en œuvre pour nous aider à sortir du simple problème de voisinage, dans lequel nous avons été enfermés durant des années, pour enfin aborder la question essentielle de fond portant sur :

La santé des riverains liée à l'exposition aux pesticides.

Ce document, unique en France au regard des propositions et de la méthode menée, a été élaboré dans la plus grande concertation, avec les représentants des arboriculteurs et des riverains, pour tenter de trouver des solutions permettant de mettre fin à plus de 10 ans de tensions et protéger, à minima, les riverains, de la dérive des pesticides.

Si cette charte n'est pas une « baguette magique » réglant tous les problèmes, elle a le mérite, en ayant éveillé les consciences, d'avoir ramené une certaine concorde dans nos campagnes et d'avoir mis à jour une **problématique majeure de Santé-Environnement** qui est, aujourd'hui, de la responsabilité de tous, y compris des élus et des pouvoirs publics qui ont accompagné et prêté leur concours à cette démarche et initiative Citoyenne.

Aussi, pour nous, cette signature de Charte s'inscrit totalement dans l'esprit de la **12^{ème} semaine pour les alternatives aux Pesticides** et son slogan :

Ensemble, cultivons l'avenir !



A noter que cette Charte, qui est un document fixant une base de départ et la mise en place de mesures d'urgence, fera l'objet d'un bilan d'évaluation partagé régulier qui, le cas échéant, toujours dans la concertation, conduira à une révision des mesures préconisées, de manière progressive et évolutive.

L'objectif final restant le retrait obligatoire des pesticides les plus dangereux, dès lors que des alternatives existent et, à terme, si possible, leur suppression.

Nous voulons croire que, « **Ensemble, nous pouvons cultiver l'avenir** », avec toujours à l'esprit, l'intérêt des Générations Futures.

Pour le Bureau d'ALLASSAC ONGF
Le Président : Laurent REYROLLES

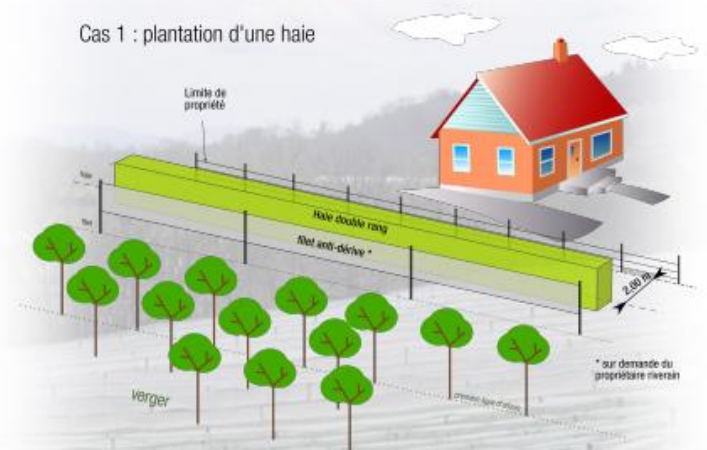
Contact presse : Fabrice Micouraud 06.50.22.42.62

Annexe 2 : Schémas de principe pour les vergers situés à moins de 50 m d'une parcelle habitée

Charte pour une arboriculture « Pomme du Limousin » mieux intégrée à son environnement



Cas 1 : plantation d'une haie



Cas 2 : sans plantation de haie ni accord local (CLIME)

